

Montréal, le 28 août 2009

Par poste

Madame Claire Beaudin
7620 Mirabeau
Brossard (Québec) J4Y 1G9

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année
tarifaire 2010-2011
Dossier R-3708-2009**

Madame,

La Régie de l'énergie accuse réception de votre lettre reçue le 27 août 2009 relativement au dossier mentionné en titre.

Nous prenons bonne note de vos commentaires qui ont été déposés au dossier. La demande d'Hydro-Québec d'augmenter ses tarifs de distribution d'électricité est soumise à l'évaluation de la Régie dans le cadre du processus d'étude prévu à la Loi sur la Régie de l'énergie.

Nous vous invitons à consulter notre site internet sur lequel figurera toute la preuve déposée, tant par Hydro-Québec que par les intervenants dont les associations de protection des consommateurs qui en font partie. Notre adresse électronique est la suivante :

www.regie-energie.qc.ca

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/jm

c.c. M^e Éric Fraser, procureur d'Hydro-Québec